

## CHSCT DU 23 juin 2016

### **1) Présentation, pour avis, du PV du CHSCT du 1er avril 2016 :**

Après la désignation du Secrétaire (FO), le PV du premier avril a été approuvé.

### **2) Présentation de la mise à jour du guide amiante par l'ISST (Inspecteur Santé Sécurité au Travail) :**

L'ISST a rappelé la réglementation en vigueur en matière de lutte contre l'amiante. L'essentiel des textes datent de 2011-2012. Sa présentation a porté pour l'essentiel sur les mises à jour. En préambule, un distinguo doit être établi sur le fait que nous relevons du code de la santé publique alors que les salariés intervenant sur le désamiantage dépendent du code du travail.

En 2012, la distinction des notions de matériaux friables et non friables a été abandonnée au profit d'une nouvelle classification :

- A « anciens friables »,
- B « non friables »,
- C « cumul des deux ».

Désormais, les entreprises doivent assurer de leur capacité à intervenir et font l'objet d'une procédure de certification.

L'ISST nous a indiqué l'absence de liste A (surveillance triennale) dans nos locaux. En revanche, dans de nombreux endroits figurent des matériaux de la liste B. Que prévoient les textes en la matière ? Le propriétaire doit assurer dans le temps l'état de conservation des matériaux....., mais aucune imposition de durée ne lui est opposée.

*Commentaires FO FINANCES 64 : Vos élus sont intervenus en précisant que le risque « zéro » ne pourra jamais être assuré si une signalétique adéquate n'est pas mise en place sur le lieu de travail (sans pour autant affoler les agents) interdisant de percer ou modifier la structure des murs (colonnes en fibre ciment par exemple).*

L'ISST nous a précisé que les collègues de la direction mobilière logistique avaient une parfaite connaissance des sites impactés, que la documentation devait être appréhendée par les différents gestionnaires de site, tâche facilitée par la mise en place d'une fiche récapitulative. Il a poursuivi son propos en précisant que la réglementation en vigueur n'impose pas de signalétique, toutefois la doctrine de notre Ministère est d'imposer cette dernière dans les sites domaniaux.

Concernant la DRDDI, le DTA d'Urdo sera effectué à la rentrée 2016.

### **3) Rapport d'activité 2015 de la médecine de prévention des Pyrénées Atlantiques :**

Le rapport d'activité 2015 du médecin a été marqué par l'absence du Docteur LAGAHE (partie en retraite). Toujours est-il que le département se retrouve sans médecin de prévention, ce qui signifie que seules les urgences seront assurées par un Médecin « coordinateur régional ». Un appel à candidature a été lancé pour la remplacer.

*Commentaires FO FINANCES 64 : Nous avons interpellé l'Administration sur les éventuelles responsabilités de cette dernière, en cas de non détection de problèmes qui l'étaient auparavant par le biais de la proximité du Médecin de Prévention. La réponse nous a laissés perplexes : « pour l'instant il y a une obligation..... ». De là à envisager la suppression de la Médecine de Prévention.....*

*Pour assurer les fonctions de Médecin de Prévention, un cursus doit être suivi. C'est une spécialité qui n'est pas aussi « rémunératrice » que la médecine générale, d'où le peu de vocations.....Un département, sept ans après, attend encore le remplacement de son médecin. Nous nous sommes également inquiétés du surcroît de travail concernant la délégation de l'action sociale, qui assure les renseignements téléphoniques en l'absence du Médecin. Ajoutez à cela les suppressions d'emplois que connaît le département.....*

#### **4) Point sur les registres santé et sécurité au travail de la DDFIP des Pyrénées-Atlantiques et de la DRDDI de Bayonne :**

Concernant les récriminations en matière de « nettoyage », l'Administration nous a rappelé que les agents disposaient de registres spéciaux afin de formuler leurs remarques....

Vos représentants FO ont signalé, à la BSI de Pau, un problème d'éclairage dans les aubettes lors des contrôles (arrivées et départs de l'aéroport). L'administration s'est engagée à trouver une solution.

#### **5) Fiches de signalement de la DDFIP et de la DRDDI :**

Concernant les fiches de signalement, et plus précisément les « injures ou menaces » dont font l'objet les agents, l'Administration a rappelé qu'elle envoie généralement une missive à l'endroit de l'utilisateur pour un simple rappel à la Loi.

#### **6) Point sur les accidents du travail à la DDFIP 64 et à la DRDDI :**

Aucun accident du travail n'est à déplorer depuis le dernier CHSCT (enfin une bonne nouvelle.....).

#### **7) Actualisation du programme d'intervention du CHSCT des Pyrénées-Atlantiques pour 2016 :**

Un point a été fait sur le programme d'intervention du CHSCT pour l'année 2016. Le budget 2016 doit s'élever à 147 087 €, la dotation au 01/06/2016 étant de 110 315 €. Les derniers aménagements de postes seront effectués en juin, les paiements seront assurés en temps et en heure.

#### **8) Questions diverses :**

Vos représentants FO sont intervenus au sujet d'un souci de climatisation au 2 place d'Espagne. Le gestionnaire de l'immeuble a demandé un devis. Ce dernier est au rectorat de Bordeaux en attente d'un feu vert.

Nous sommes également intervenus sur les problèmes de « fenêtres » et de « chauffage », en vue du prochain hiver, au Centre des Finances Publiques d'Oloron. En effet, ces problèmes perdurent depuis des années et ce, malgré des demandes réitérées par l'Administration auprès de la Mairie. Une ultime relance sera effectuée auprès de cette dernière. Par ailleurs, l'ISTT nous a annoncé sa visite prochaine sur ce site.

Vos élus FO ont également demandé si le Directeur avait pris rendez-vous auprès du Maire de Pau au sujet du stationnement payant de la place Verdun, le coût annuel pour un agent n'étant pas neutre : entre 200 et 255 € ! Mme la Présidente a promis de le rappeler à notre Directeur.

En ce qui concerne le transfert d'une partie des activités du bureau des douanes de Tarbes sur Pau, une présentation sera faite au CHSCT en septembre prochain.

Enfin, nous terminerons par la volonté du CHSCT d'effectuer des visites sur site. Ces dernières seront déterminées en septembre 2016.

#### **Vos représentants à ce CHSCT**

Jean-Philippe ALTHAPE - Titulaire (DDFIP Pau, 05 59 82 24 00)

Sonia PUCHEUX – Titulaire (BSI Pau)

Jean BERNET – Suppléant (Trésorerie Oloron-Sainte-Marie, 05 59 39 46 55)

Mylène JACQUART – Suppléante (BSI Pau)